

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - Séance du 29 mars 2014

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

date de convocation : 25/03/2014

date d'affichage : 29/03/2014

L'an deux mille quatorze et le VINGT NEUF MARS, à dix-sept. heures, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard DAIGNY, Maire.

Présents : Mmes & Mrs André LESCUREUX, Danick FLEURY, Benoit THIBAUT, Bernadette PATTE, Myriam FERRIERE, Gilles BELTRI, Sandrine DESSEAUX, Patrick GORET, Eric GALLY, Alain DUBOIS, Françoise GAUTHIER, Estelle CLEUET, Jean-Michel DAMAY, Cindy DAUBIN.

OBJET : ELECTION DU MAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L 2122-17 ;

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du CGCT, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance, il vous est proposé de désigner Mme Estelle CLEUET pour assurer les fonctions de secrétaire de séance. S'il n'y a pas d'observation, il est demandé au secrétaire de séance de bien vouloir procéder à l'appel nominal.

Sous la présidence du conseiller le plus âgé, M. Bernard DAIGNY, il est rappelé l'objet de la séance qui est l'élection du Maire ainsi que les modalités de son élection.

Après un appel de candidature, il est procédé au vote.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants	15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de suffrages exprimés	15
Majorité absolue	8

Ont obtenu :

M. Patrick GORET QUINZE voix (15)

M. Patrick GORET ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Maire et immédiatement installé dans ses fonctions.

Fait et délibéré, les an, mois et jour que dessus.

Pour extrait conforme au registre.

Le Maire,

